

Fédération Française des Pêches Sportives



Comité Départemental de Saône et Loire (CDPSed 71)



CHAMPIONNAT R1 Masters - Vétérans

10 et 11 Septembre 2022

Etang de la Gaule Chalonnaise à Champforgeuil



*Epreuve devant respecter le
règlement sportif de la Commission Eau Douce de la FFPS*

PROGRAMME

Samedi 10 Septembre Première Manche

Réception des concurrents à partir de 8 heures 30 sur le lieu de pêche.
Vérification de la licence annuelle et du certificat médical.

10h00: Tirage au sort
11h00 : Début des contrôles
12h20: Amorçage
12h30 : Début de la manche
16h25 : 5 dernières minutes
16h30 : Fin de la 1^{ère} manche

Dimanche 11 Septembre Deuxième Manche

Rendez-vous à 7h00 sur place
7h00 : Distribution des fiches
8h00 : Début des contrôles
9h20 : Amorçage
9h30 : Début de la manche
13h25 : 5 dernières minutes
13h30 : Fin de la manche

Résultat du championnat sur place à partir de 16h00.

BUFFET - BUVETTE

(Restauration chaude et froide pendant toute la compétition)

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

Parcours de Pêche : ETANG DE CHAMFORGEUIL

Profondeur : sous la 4 m => 0m60 à 1m
sous la 13m00 => 1m à 1m20
au plus profond (pêche au moulinet) => 1m20

Poissons dominants : gardons, rotengles, carpes, brèmes, chats.

Les véhicules seront garés derrière chaque pêcheur.

Parcours de Remplacement : CANAL DE CHAMFORGUEIL

Profondeur : sous la 4 m => 1m50
sous la 13 m => 2m50
au plus profond (pêche au moulinet) => 2m50

Poissons dominants : gardons, rotengles, brèmes, chats, carpes.

RÉGLEMENTATION

Règlement FFPSed - 2 manches de 4 heures.

En sous secteurs ou en ligne, en fonction du nombre de pêcheurs inscrits.

Cannes limitées à **11m50** - **Moulinet autorisé** (cannes 8m maxi).

Esches : **1 ¼ litre** dont **¼ litre** maxi **de fouillis** et **¼** de vers de terre non coupés (par manche)

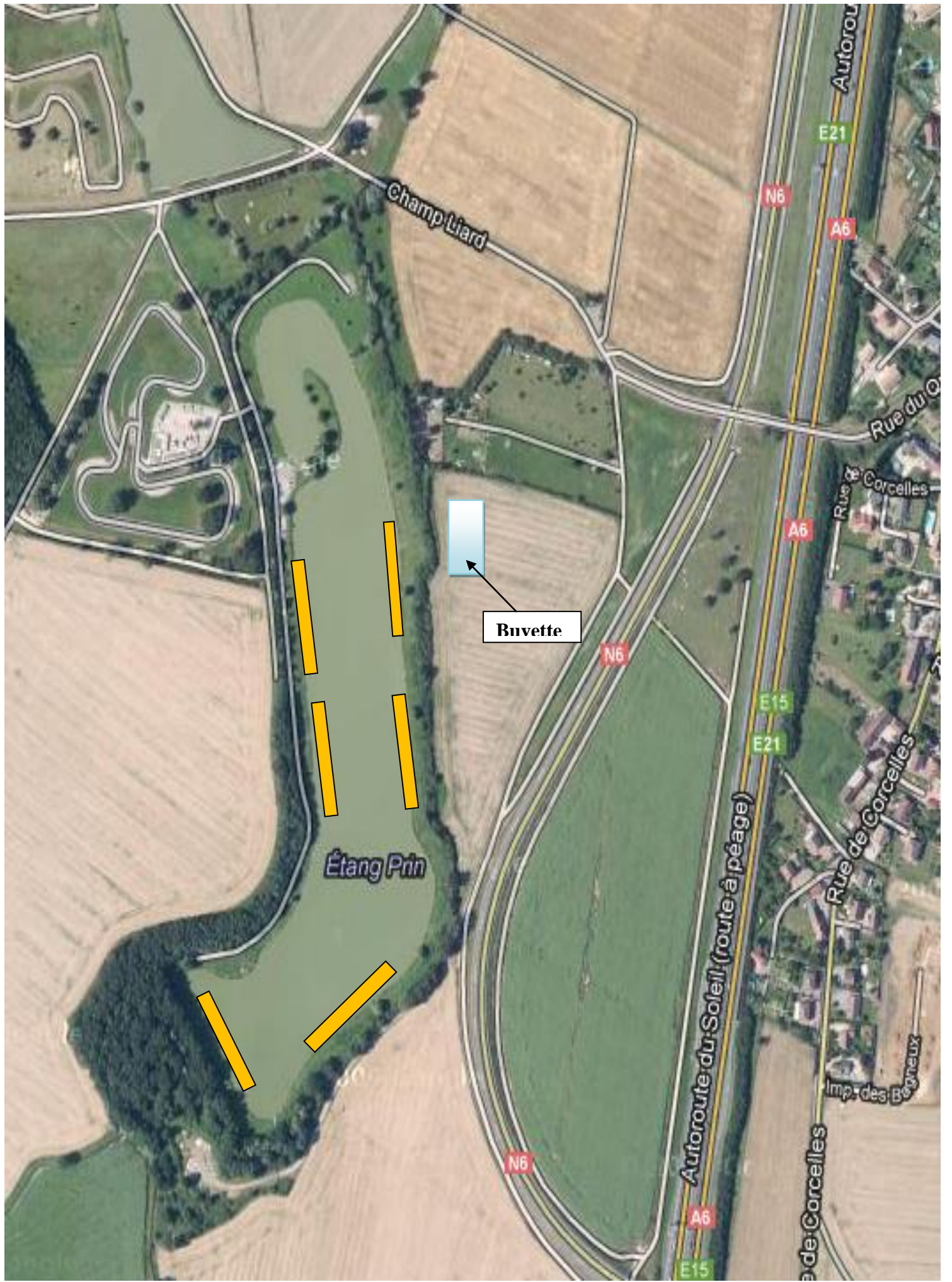
Amorces : **12 litres** (toutes amorces confondues prêtes à l'emploi, terre comprise)

L'amorce doit être vierge de toutes esches au début de chaque manche.

Le tamisage est interdit après le passage des contrôleurs.

Poissons pesés vivants – Bourriche obligatoire - Classement: 1 point par gramme
Les poissons chats seront séparés des autres poissons (2^e bourriche)

Important : Les Masters et Vétérans descendant de 2^{ème} division doivent s'inscrire si ils veulent participer.



Champ Liard

Autorou

E21

N6

A6

Rue du O

Rue de Corcelles

Buvette

A6

N6

E15

E21

Étang Prin

Rue de Corcelles

Autoroute du Soleil (route à péage)

Imp. des Baigneurs

N6

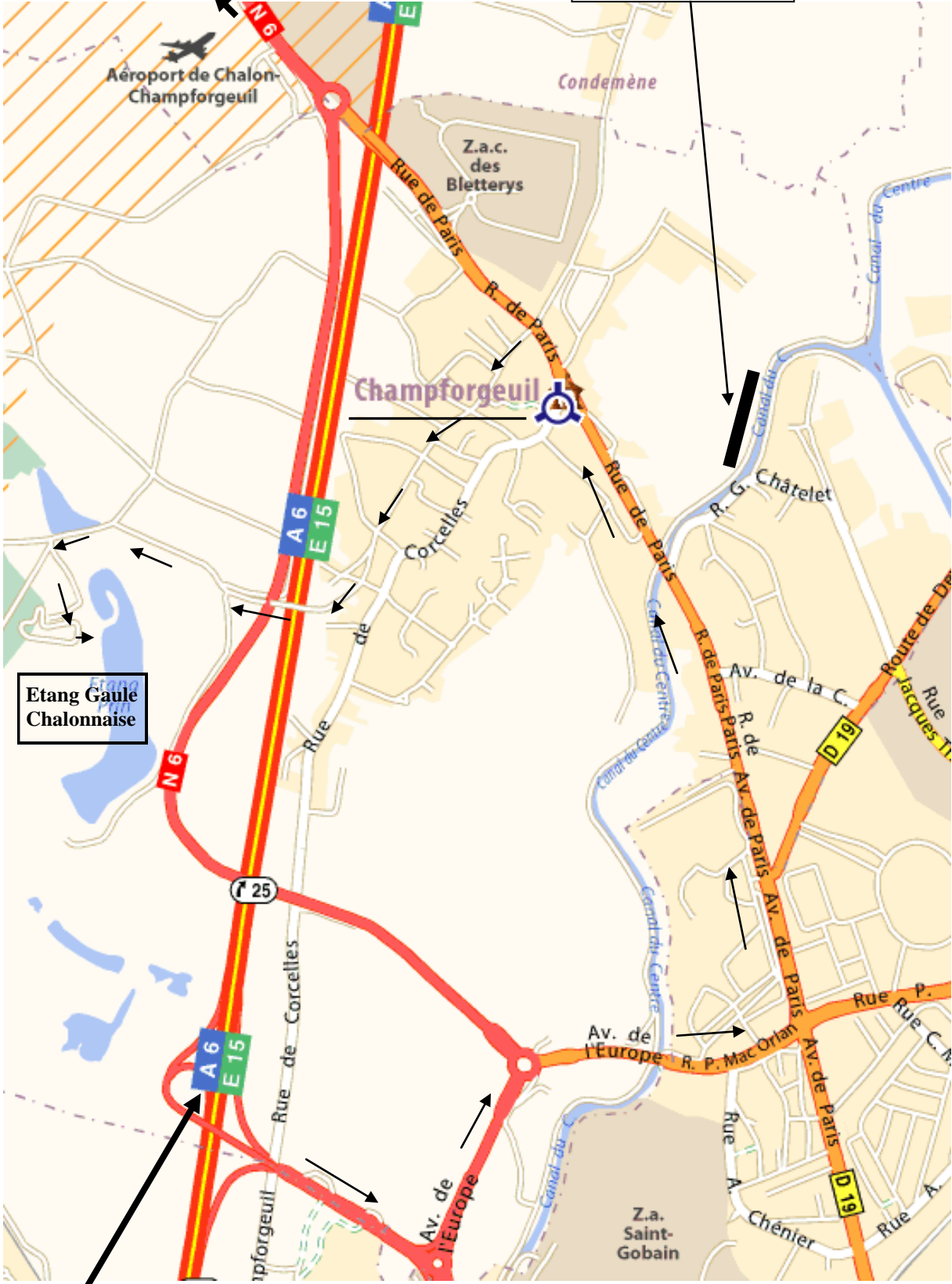
A6

E15

de Corcelles

Direction
CHAGNY

Parcours de
remplacement



Etang Gaule
Chalonnaise

Autoroute A6 - Echangeur
CHALON NORD

